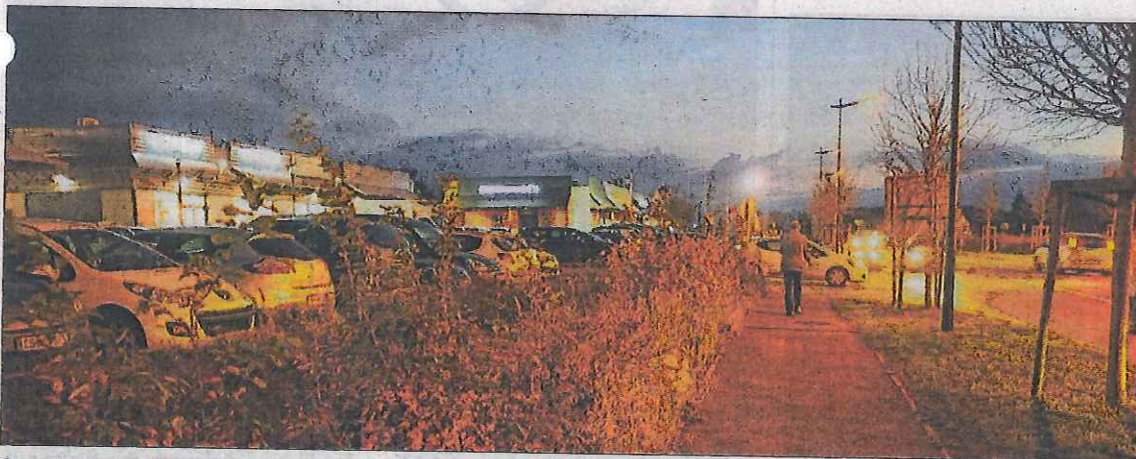


SAINT-VALERY-SUR-SOMME

« Éclairer, juste ce qu'il faut »

L'éclairage public, c'est tout un art. Les élus et techniciens présents, mardi soir, à une réunion sur le sujet, ont pu s'en rendre compte.



Outre les normes à respecter, l'éclairage public doit être sécurisant pour les piétons et les automobilistes, adapté aux rues, et même modulé selon l'heure. Il est possible désormais d'éclairer moins en pleine nuit qu'en début de soirée.

En matière d'éclairage public, la règle est « d'éclairer juste comme il le faut, quand il le faut, avec les justes quantités et qualités de lumière », a détaillé Roger Couillet, mardi 10 novembre, à Saint-Valery-sur-Somme. Cet ingénieur, qui travaille au service de la voirie de Douai (Nord), était l'un des intervenants d'une réunion consacrée à l'éclairage public, organisée par l'Association française de l'éclairage - région Nord et la Fédération départementale d'énergie de la Somme, à l'intention d'élus et de techniciens municipaux.

« Tout ce qui brille n'éclaire pas », a notamment ajouté cet auteur d'un guide des bonnes pratiques en éclairage des espaces publics. Les

élus doivent éviter bien des pièges. Ainsi, un éclairage trop violent d'une rue, qui oublierait les abords (les trottoirs) serait contre-productif, et même dangereux. « L'automobiliste verrait le piéton traverser trop tard », a mis en garde un autre intervenant.

Éclairer trop fort ne sert à rien

Éclairer trop fort ne sert à rien : cela coûte de l'argent. Les critères à prendre en compte sont nombreux : le type de chaussée, la vitesse de circulation autorisée, le trafic (sa composition et sa densité), l'ambiance lumineuse aux alentours (présence d'enseignes lumineuses, par exemple), etc.

Ainsi, on n'éclaire pas de la

même façon une avenue commerçante qu'une rue dans un lotissement. Et, dans le même ordre d'idées, on peut désormais adapter l'éclairage selon les moments de la journée. Il est important d'éclairer plus quand le trafic est intense, et on peut diminuer l'intensité en seconde partie de nuit. Les LED (diodes électroluminescentes) sont un atout précieux pour cette modulation, même si, pour l'instant, aucune norme ne régit leur utilisation.

La réunion a permis d'aborder, justement, la norme européenne sur l'éclairage public qui est modifiée en cette fin d'année, et aussi la problématique du vieillissement des installations.

D.D.

QUEND

Deux médai

Comme à chaque cérémonie mémorative, les écoliers de l'école de Quend étaient présents et ont chaleureusement accompagné la Marseillaise accompagnés de la chorale municipale. Après l'écoute des messages Jacky Lefebvre, colonel de gendarmerie à la retraite, a décerné à deux anciens combattants de la commune la médaille commémorative de la guerre : Francis Roger, habitant à Quend-Plage depuis une quinzaine d'années, et Bernard Gueudon, habitant à Quend.

LE CROTOY

Remise de



M. Bou ancien combattant crotellois

RE

Aujourd'hui

LE CROTOY

► Exposition de peintures de Michel Rodier sur le thème du jazz au